

Famille

Porte double face acier
15/10ème ou 20/10ème

Rachel P.



DESRIPTIF

Vantail double face en acier 15/10ème ou 20/10ème (option)
Cadre acier 20/10ème en Z
Raidisseurs en acier 15/10ème
Barre de seuil plate 20/10ème
3 paumelles soudées de 140mm avec roulements à billes
Joint à lèvres fourni
Plaque béquille/tirage extérieure et béquille intérieure
Porte thermolaquée polyester gris cave (couleur au choix en option)



LA SERRURE AU CHOIX



1 point



1 point
à rouleur



2 verrous à bouton
s'ouvrant



3 points
latéraux



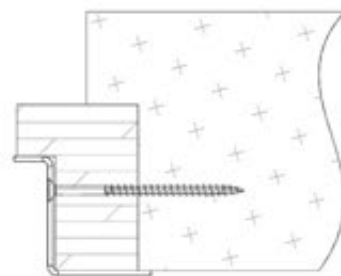
3 points
A2P*



DOUBLE VANTAIL

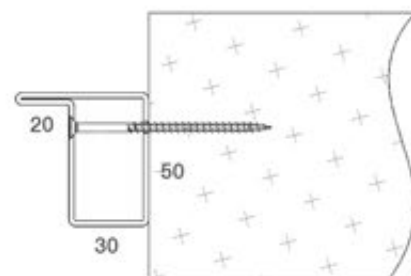
Fermeture du semi fixe
par 2 verrous à levier
Battue extérieure soudée

CADRE RÉNOVATION



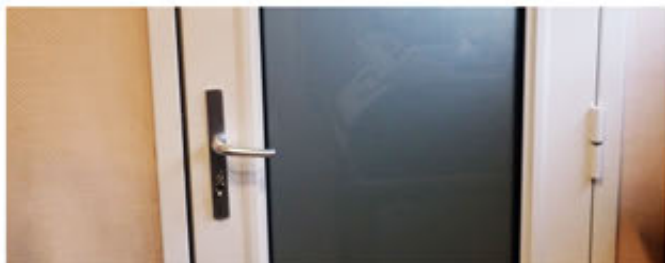
Côtes entièrement sur mesures

CADRE TUBE À AILETTE - EN OPTION



Retrouvez toutes les options
disponibles **PAGE 28**

OCULUS À VITRER (EN OPTION)



Largeur minimum des profils 150mm

EN OPTION AVEC TUBE



Disponible avec imposte
latérale ou haute

LISTE DES RAL EN STOCK

Pour des raisons d'esthétique et de modernité, nous vous conseillons la finition FINE STRUCTURE.

DISPONIBLES EN FINE STRUCTURE (FT) - MAT (M) - BRILLANT (B)

1013	5002	6005	7001	7031	8001	9001
1015	5003	6009	7004	7032	8003	9002
1023	5005	6011	7005	7035	8004	9003
3000	5008	6019	7006	7036	8007	9005
3004	5010	6021	7010	7037	8011	9010
3005	5011		7011	7038	8012	9011
3020	5013		7012	7039	8014	9016
	5014		7013	7040	8016	9017
	5015		7015	7042	8017	
			7016	7043	8019	
			7021	7044	8022	
			7022	7045		
			7024	7046		
			7030	7047		

DISPONIBLES EN MAT (M) - BRILLANT (B)

1001	5004	5017	6002	6012	7002
1003	5007	5022	6003	6028	8015
1014	5009	5023	6004	6029	8023
1019	5012	5024	6007	6032	8028
2004					

Autres RAL MAT et BRILLANT disponibles sur demande

DISPONIBLES EN GRAIN CUIR (T)

1013	1015	9010	BRONZE
------	------	------	--------

ATTENTION, utiliser un nuancier RAL européen pour le choix de la couleur, ne pas utiliser les aplats ci-dessus qui ne garantissent pas un respect des teintes.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Rachel P. est une marque du groupe EUROPLIAGE. L'ensemble des marques citées dans ce catalogue restent la propriété de leurs propriétaires respectifs et sont utilisés à des fins de vente des produits desdits propriétaires. Europliage ne pourra être tenu responsable de toute mauvaise utilisation qui sera faite des marques citées dans le présent catalogue et se réserve le droit de supprimer toute référence dont le propriétaire d'une des marques refuserait l'utilisation complète.

1. Commandes

Les conditions ci-dessous s'appliquent à toutes les transactions effectuées par la société EUROPLIAGE et pour ses marques EUROPLIAGE et Rachel P. en l'absence d'un contrat spécifique stipulant expressément les points sur lesquels EUROPLIAGE accepte une dérogation. Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Les commandes ne sont définitives qu'après notre acceptation.

Les fabrications réalisées sur dessins ou modèles fournis par nos clients sont exécutées sous leur entière responsabilité et ils s'engagent à se substituer immédiatement et totalement à nous au cas où nous serions recherchés en raison d'un brevet ou d'un dépôt de modèle.

Les fabrications réalisées sur dessins ou modèles fournis par nos clients sont exécutées sous leur entière responsabilité et ils s'engagent à se substituer immédiatement et totalement à nous en cas de mécontentement de leurs clients notamment en cas d'inadéquation du produit fini par rapport à la demande de ces derniers.

2. Garantie

Les blocs-portes de la gamme EUROPLIAGE sont garantis 10 ans contre tous vices de fabrication, cette garantie se limite au remplacement de la pièce reconnue défectueuse.

Néanmoins, cette garantie s'applique sous réserve que l'acheteur ou l'installateur aient respecté scrupuleusement nos préconisations de pose et d'entretien.

Le client est seul responsable du choix de son produit, il devra s'assurer, sous sa seule responsabilité, qu'il convient à l'usage pour lequel il est mis en œuvre et nous ne pouvons être tenus pour responsables en cas d'inadéquation d'un de nos produits chez l'utilisateur final

Sont exclus de la garantie :

- Défaut de pose
- Produit ou pièces ne sortant pas de nos ateliers
- Modification de notre produit par un tiers
- Défaut d'entretien par l'utilisateur final
- Tentative d'effraction ou effraction
- Actes de sabotage
- Pièces d'usure
- Catastrophe naturelle
- Incendie, explosion

EUROPLIAGE ne donne aucune garantie anticorrosion sur ses produits.

En cas de litiges sur l'aspect des produits, les conditions d'examen suivantes s'appliquent :

- Le produit doit être examiné à une distance de 1500mm et sous un angle oblique de 60° environ.
- Le contrôle sera effectué sous un éclairage diffus non dirigé.

En cas de défaut constaté sur les produits réalisés sur mesure (découpe laser, plage, peinture), toute pièce défectueuse devra être ramenée à EUROPLIAGE pour constat.

Sur les blocs portes équipés d'une serrure certifiée A2P, le changement de cylindre par de l'adaptable non certifié avec la serrure entraîne la perte de la certification A2P de la serrure et du bloc porte et la garantie du fabricant.

Panneaux :

Le bois étant une matière vivante et suivant l'essence choisie pour un modèle de panneau semblable, il peut être constaté une différence de veinure, de teinte et plus généralement d'aspect. Nous ne pouvons être tenus pour responsables de ces phénomènes naturels.

L'entretien du panneau appartient à l'utilisateur final. EUROPLIAGE ne pourra être tenu pour responsable de toute dégradation liée à un mauvais entretien.

L'ensemble de ces conditions de garantie sont détaillées dans les documents Conditions générales de garantie et Conditions de garantie d'aspect des produits, accessible sur simple demande.

Limite de responsabilité :

Ne sont pas garanties les prestations ou caractéristiques qui ne sont pas expressément définies dans le présent document.

3. PEINTURE

En cas d'exigence d'assortiment teinte ou revêtement (RAL, texturés, granités, sablés, anodisés, inox brossé, tôles décor, panneaux bois... liste non exhaustive) le client devra fournir à EUROPLIAGE toute information nécessaire lui permettant de garantir sa finition. A défaut, et en l'absence d'accord initial ayant permis de valider l'assortiment sur un échantillonnage avant fabrication, EUROPLIAGE ne pourra être tenu responsable de toute variation de ton ou d'aspect du revêtement pour une même teinte, d'un produit à un autre.

Dans le cas de pièces réalisées sur-mesure, le client devra préciser à la commande si les champs doivent être peints. En l'absence de précision, EUROPLIAGE se réserve le droit de réaliser la pièce en tôles pré-laquées dont les champs ne sont pas peints.

4. LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. EUROPLIAGE ne peut en aucun cas être tenu d'une indemnité quelconque, ni justifier une annulation de commande, en cas de retard qu'elle qu'en soit la cause. Les marchandises voyagent sous la responsabilité de l'acheteur. Le réceptionnaire est tenu de vérifier la conformité de la marchandise à réception de celle-ci.

A peine de forclusion, l'acheteur doit formuler toute réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au transporteur au plus tard dans les 2 jours suivant la date d'arrivée de la marchandise. (Nous vous rappelons que vous devez, en présence du livreur, débiter et vérifier soigneusement les produits). Nous attirons votre attention sur la mention que vous indiquerez sur le bordereau de transport qui devra être suffisamment détaillée et précise. Les mentions « sous toutes réserves ou marchandises abimées » ne présentent aucune valeur juridique.

5. PRIX

Tous nos prix s'entendent Hors taxes. Les prix sont ceux en vigueur au jour de la livraison. Les prix sont indicatifs et sans garantie de durée. Nous nous réservons le droit de retirer de la vente sans préavis certains articles ou de modifier certaines pièces pour des raisons techniques.

6. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (LOI DU 2 MAI 1980)

EUROPLIAGE conserve l'entière propriété des biens faisant l'objet d'une facturation jusqu'à complet paiement du prix facturé, mais à compter de l'envoi du Bon de livraison, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que les biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

Nous nous réservons le droit d'annuler sans avis des commandes d'un débiteur défaillant.

Tout paiement non effectué à l'échéance fixée entrainera de plein droit la fermeture immédiate du compte client ainsi que l'exigibilité de la totalité des factures restant dues.

Les frais de retour des traites impayées sont toujours à la charge du débiteur.

7. CATALOGUE ET DOCUMENTATION TECHNIQUE

Les caractéristiques, coloris et finitions des produits portés sur nos catalogues, nos sites internet et toutes nos autres documentations ne peuvent nous engager et nous nous réservons le droit, soit de leur apporter toutes modifications que nous jugerions utiles, soit de les supprimer sans préavis.

Les photographies, dessins et descriptifs techniques sur l'ensemble de nos supports de communication sont non contractuels.

8. JURIDICTION COMPETENTE

Tous les litiges, quelle qu'en soit la nature, seront soumis au tribunal d'Antibes qui est seul compétent et ce, même en cas de pluralité des défendeurs. Les conditions spéciales de vente, les divers modes d'expédition ou de règlement, ne peuvent opérer, ni novation, ni dérogation à la présente clause.

9. FABRIQUÉ ET LIVRÉ EN 3 JOURS PARTOUT EN FRANCE

La mention « Fabriqué et livré en 3 jours partout en France » n'est donnée qu'à titre indicative et ne saurait engager la responsabilité de la société EUROPLIAGE en cas de non respect.

Ce délai n'est donné qu'à titre indicatif et peut varier selon les conditions suivantes, non limitatives : fiche de prise de côtes non remplie ou mal remplie, règlement non reçu ou ouverture de compte non réalisée, avarie ou maintenance machine, avarie transport, livraison dans localités spécifiques type les ou montagnes, retard du au transporteur, mauvaises conditions climatiques, etc. EUROPLIAGE se réserve le droit, à tout moment, de supprimer ou d'ajourner cette mention et d'augmenter ses délais de production et livraison.